



Remise des LABELS ET TROPHEES AQUAPLUS 2017

DOSSIER DE PRESSE

The invitation card is primarily blue and white. At the top, the year '2017' is written in large, bold, blue numbers. To the left of the '0' is a white water droplet shape containing the AQUAPLUS logo and tagline. To the right of the '2017', the text 'INVITATION PERSONNELLE' is written in orange. Below this, 'Remise des récompenses' is written in blue. A date box on the right contains 'JEUDI 23 NOVEMBRE' in orange and white, with '17h' in a small orange box above the '23'. Below the date, the location 'Salon des Maires et des collectivités locales HALL 2.2 STAND E16 PARIS PORTE DE VERSAILLES' is written in white. At the bottom, there are three logos: the AMF (Association des Maires de France) logo, the Agence Française pour la Biodiversité logo, and the UIE (Union Nationale des Industries et Entreprises de l'Eau et du Traitement des Eaux) logo.



LE COMMUNIQUE DE PRESSE



LES LABELS AQUAPLUS ENTREPRISE 2017-2020



LES LABELS AQUAPLUS SERVICE 2017-2022



LE COMITE AQUAPLUS



LA CHARTE AQUAPLUS

Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplus-info.com

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 45 63 70 92 / 06 61 19 35 92

al.makinsky@french-water.com

COMMUNIQUE DE PRESSE - Sous-embargo jusqu'au Jeudi 23 novembre 2017

Remise des prix Aquaplus 2017

Jeudi 23 novembre à 11h00

Stand FNTF Hall 2.2 E16

Salon des Maires et des Collectivités Locales

En présence de Denis Merville, maire de Sainneville et président de l'Association départementale des Maires de Seine-Maritime, Eric Brejoux, chef de service Connaissance et Evaluation environnementale de l'Agence Française de la Biodiversité



7 Labels Aquaplus Entreprise remis à 6 entreprises

Liste des lauréats :

Dans la catégorie « Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable » :

- **OTV (groupe Veolia)**

Dans la catégorie « Conception et réalisation de traitement des eaux usées » :

- **OTV (groupe Veolia)**
- **Veolia Water STI (groupe Veolia)**

Dans la catégorie « conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau » :

- **CIFEC**

Dans la catégorie « *Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement* », l'entreprise :

- **Freyssinet**

Dans la catégorie « *Formations dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées* » :

- **L'Office International de l'Eau pour le Centre National de Formations aux Métiers de l'Eau (CNFME)**

Créé en 2004, le Label Aquaplus Entreprise constitue un gage de progrès et de confiance vis-à-vis des maîtres d'ouvrage. Il est délivré pour une durée de trois ans sur la base d'une grille d'évaluation de plus de 50 critères. Pour obtenir le label, les entreprises doivent attester de références incontestables en matière de développement durable. L'innovation des entreprises dans ce domaine représente également une part importante du dossier.



2 Label Aquaplus Service 2017-2022 remis à :

**Ville de Laon – Domaine Eau potable,
Pour la qualité de son service en « eau potable »**

Le Label Aquaplus sera remis à Eric Delhayé, maire de Laon

**Chambéry métropole Cœur des Bauges - Domaine Assainissement collectif
Pour la qualité de son service en « assainissement collectif »**

Le Label Aquaplus sera remis à Michel DYEN, vice-président de Chambéry métropole Cœur des Bauges

Créé en 2013, le Label Aquaplus Service récompense une collectivité pour l'excellence de son service d'eau potable ou d'assainissement collectif. La collectivité aura en prérequis renseigné l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement (SISPEA*) et satisfait à l'ensemble des exigences réglementaires. Le Label Aquaplus Service est délivré pour une durée de cinq ans, sur la base d'une grille d'évaluation de 45 critères portant notamment sur la qualité du service à l'utilisateur, la gestion du service incluant la gestion du patrimoine et la qualité environnementale.

*SISPEA : Systèmes d'Information des Services Publics d'Eau et d'Assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplus-info.com

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris - Tél : 01 45 63 70 92 / 06 61 19 35 92

al.makinsky@french-water.com

ELEMENTS CLÉS :

- La démarche Aquaplus est développée en partenariat avec l'Association des Maires de France, l'AFB et l'UIE.
- 18 Labels Aquaplus Entreprise sont actuellement en cours de validité.
- 14 collectivités ont reçu un Label Aquaplus Service
- 28 Trophées Aquaplus Réalisation ont été attribués à des maîtres d'ouvrage pour des réalisations exemplaires.
- Le Comité Aquaplus réunit près de 35 organismes publics et privés : ministères, agences de l'eau, Onema, collectivités, fédérations professionnelles.
- Le Comité Aquaplus attribue les trophées et labels Aquaplus après un examen rigoureux des dossiers de candidature. Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes environnementale, sociale et économique.

Plus d'informations sur : www.aquaplus-info.com

Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplus-info.com

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 40 / 06 61 19 35 92

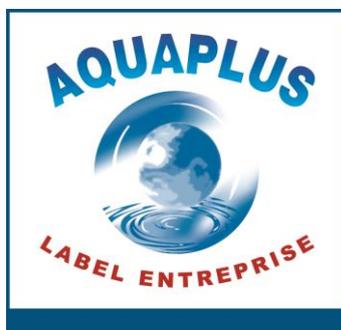
al.makinsky@french-water.com



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



DOSSIER DE PRESSE - 23 novembre 2017



LABEL AQUAPLUS ENTREPRISE

- Le Label Aquaplus Entreprise : des garanties en matière de développement durable d'une entreprise de l'eau vis-à-vis du maître d'ouvrage.
- Le Label est délivré après examen du dossier par le Comité Aquaplus sur la base d'une grille d'évaluation de plus 50 critères ; le candidat doit totaliser 75 % des points.
- Le Label Aquaplus Entreprise a une durée de validité de 3 ans.

« Label Aquaplus Entreprise » 2017-2020

Lauréats

ACTIVITES	ENTREPRISES	Coordonnées
Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	 OTV (groupe Veolia) (renouvellement)	Laurent Nugier, directeur général laurent.nugier@veolia.com Tél : 01 45 11 59 57
Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	 OTV (groupe Veolia) (renouvellement)	Laurent Nugier, directeur général laurent.nugier@veolia.com Tél : 01 45 11 59 57
	 Veolia Water STI (groupe Veolia) (renouvellement)	Thierry Legube, directeur commercial : thierry.legube@veolia.com Tél : 01 40 83 65 52
Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	 CIFEC (renouvellement)	Luc Derreumeaux, président du directoire ld@cifec-sa.fr Tél : 01 46 40 49 12
Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	 FREYSSINET	Christian Lacroix, directeur général christian.lacroix@freyssinet.com Tél : 01 47 76 79 30 François Lanchantin, directeur commercial France francois.lanchantin@freyssinet.com Tél : 01 47 76 79 52
Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées	 Office international de l'eau CNFME (renouvellement)	Ghislaine Ferre, responsable QHSE g.ferre@oieau.fr Tél : 05 55 11 47 26 Joseph Pronost, directeur de site j.pronost@oieau.fr Tél : 05 55 11 47 26

Liste des Labels Aquaplus Entreprise en cours de validité

Entreprises	Activités	Année du 1 ^{er} label	Label en cours de validité
BAYARD GROUPE TALIS	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2015	2015 - 2018
CIFEC	Conception et fabrication d'équipements du traitement de l'eau	2008	2017 - 2020
CNFME, Centre National de formation aux métiers de l'eau de l'OIEau	Formation dans les domaines de l'eau potable et des eaux usées	2008	2017 - 2020
SUEZ	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2006	2016 - 2019
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2006	2016 - 2019
FREYSSINET France	Réhabilitation d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2004	2017 - 2020
GTM ENVIRONNEMENT	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2013	2016 - 2019
OTV	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2004	2017 - 2020
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2014 - 2020
PARENAGE	Conception et construction de réseaux d'eau	2015	2015 - 2018
	Construction d'ouvrages du génie civil de l'eau et de l'environnement	2015	2015 - 2018
SAINT-GOBAIN PAM	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2012	2015 - 2018
SAINTE - LIZAIGNE	Conception et fabrication de matériels du transport de l'eau	2010	2016 - 2019
SCE	Ingénierie du traitement des eaux	2012	2015 - 2018
SOGEA Rhône Alpes	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2016 - 2019
STEREAU	Conception et réalisation d'usines de production d'eau potable	2010	2016-2019
	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2016 - 2019
VEOLIA WATER STI	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2004	2017 - 2020
WANGNER Assainissement	Conception et réalisation d'installations de traitement des eaux usées	2010	2016 - 2019



LABEL AQUAPLUS SERVICE

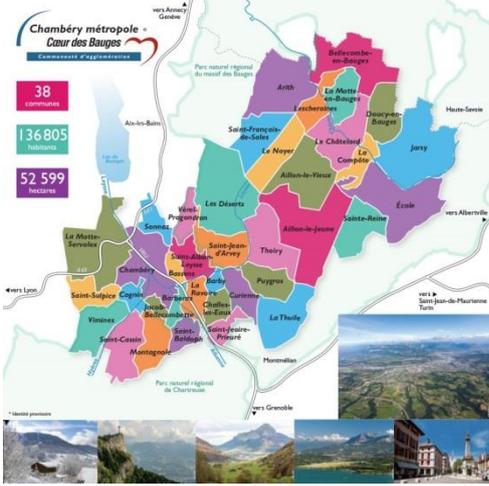


- 2017 : 5^{ème} remise des Labels Aquaplus Service à une collectivité locale.
- Le Label Aquaplus Service récompense les collectivités territoriales pour leurs résultats d'excellence en matière de qualité, durabilité et performance des services d'eau potable ou d'assainissement collectif.
- Le dossier de candidature comporte une quinzaine de pré-requis et 46 critères ; le dossier doit totaliser 75% des points.
- Après examen du dossier, le Comité Aquaplus vérifie sur site les critères d'évaluation en matière de qualité du service à l'utilisateur, gestion du service et qualité environnementale.
- Le Label Aquaplus Service est attribué pour une durée de 5 ans.



Lauréats du Label Aquaplust Service 2017

5^{ème} Edition

SERVICE LABELLISE	COLLECTIVITES TERRITORIALES	Coordonnées
<p>Eau potable</p>	 <p>Ville de Laon</p> <p>Population desservie : 26 426 habitants 11 645 abonnés domestiques 742 abonnés non domestiques</p> <p>Longueur du réseau : 153 km</p>	<p>Eric Delhaye, Maire edelhaye@ville-laon.fr</p> <p>Thierry Boutilly, chef du service infrastructures tboutilly@ville-laon.fr Tél : 03 23 22 87 70</p>
<p>Assainissement collectif</p>	 <p>Chambéry métropole - Cœur des Bauges</p> <p>Population desservie : 126 864 habitants 62 527 abonnés domestiques 2500 abonnés non domestiques</p> <p>Longueur du réseau : 597 km</p>	<p>Gilles Viviant, responsable qualité gilles.viviant@chambery-bauges-metropole.fr Tél : 04 79 96 86 70</p> <p>Jean-Maurice Venturini, vice-président délégué</p>



LE COMITE AQUAPLUS

- Le Comité Aquaplus réunit 35 organismes publics et privés intervenants dans le domaine de l'eau soit plus de 50 experts représentant les Agences de l'Eau, collectivités, ministères, ingénieurs conseils, industriels,...organisés en 4 collèges :
 - Institutionnels publics
 - Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre publics et privés
 - Organismes techniques
 - Professionnels

- Le Comité Aquaplus attribue les « Labels Aquaplus Entreprise », « Trophées Aquaplus Réalisation » et les « Labels Aquaplus Service » après examen rigoureux des dossiers de candidature.

- Il est le garant du respect de la charte Aquaplus fondée sur des objectifs du développement durable dans ses trois composantes : environnementale, sociale et économique.



Composition du COMITE AQUAPLUS

Président : André Flajolet, président de la Commission Environnement et développement durable de l'AMF

Vice-président : Daniel MARCOVITCH

Président d'honneur : Serge LEPELTIER

Institutionnels Publics

Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) : Patricia Blanc

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, CGEDD : Patrick MARCHANDISE

Ministère de l'Ecologie, du développement durable et de l'énergie, DEB : Camille Meunier

Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt : Coralie NOEL

Ministère de l'Economie, de l'Industrie et du Numérique : Annie LARRIBET

Agence Française de la Biodiversité (AFB) : Paul MICHELET, Eric BREJOUX

Professionnels

Canalisateurs de France : Alain GRIZAUD, Clotilde TERRIBLE

FP2E : Tristan MATHIEU, Bertrand CAMUS

FNTP : Dominique DEVILDER

GCEE : Gérard LECA

IFAA : Christian EMMANUEL, Jérémie STEININGER

IFEP : Christian LACOUR, Philippe REYMOND

ISGH : Gilles DUTOIT

ITEA : Pascal FARJOT

SFEG : Eric GARROUSTET

SIET : Georges BRETON

STORM : Luc MANRY

SYNTEAU : Guillaume de LARMINAT

SYPRODEAU : Fabrice LETENEUR, Gilbert BRELET

UIE : Jean-Luc VENTURA

Maîtres d'ouvrage et Maîtres d'œuvre publics et privés

Association des Maires de France (AMF) : André FLAJOLET, Pauline DELAERE

CINOV : Michel PETIT-JEAN

Communauté urbaine de Bordeaux : Pascal BOTZUNG

Communauté urbaine du Grand Lyon : Claude PRESLE

Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR) : René KELHETTER, Michel DESMARS

MEDEF : Alexandre COLIN

Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF) : Christian CAMBON

Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) : Jacques OLIVIER,

Syndicat des eaux de la Charente Maritime : Denis MINOT

SYNTEC Ingénierie : Jean FELIX, François FIEVET

Organismes techniques

Académie de l'Eau : Jean-Louis OLIVER

Association scientifique et technique pour l'eau et l'environnement (ASTEE) : Carine MORIN-BATUT

Centre français de l'anticorrosion (CEFRACOR) : Marcel ROCHE

Confédération des organismes indépendants tierce partie de prévention, de contrôle et d'impact (COPREC) : François GREMY

Office International de l'Eau (OIEau) : Joseph PRONOST

Observatoire des usagers de l'assainissement d'Ile-de-France (OBUSASS) : Karina KELLNER

Plate-forme européenne de l'eau (WSSTP) : Durk KROL

AFITE : Bruno WEINZAEPFEL

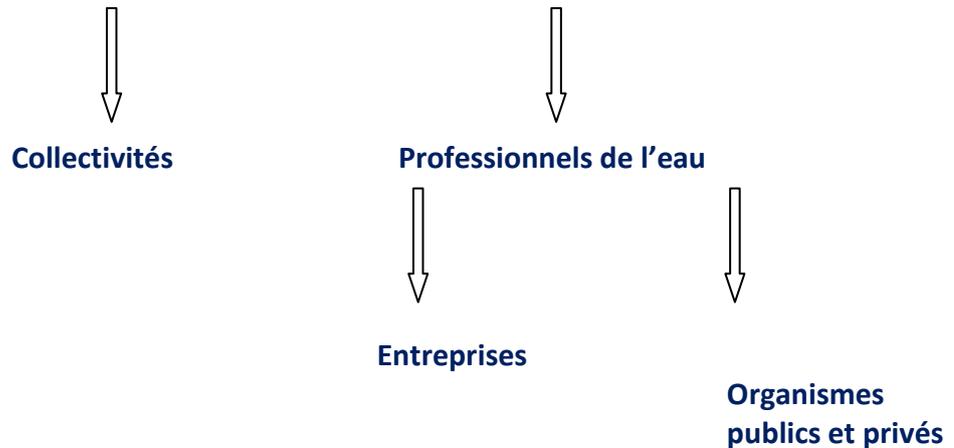
Secrétariat technique et administratif du comité Aquaplus :

Technique : Florent BOULIER
Communication : Anne-Laure MAKINSKY
Secrétariat : Marion LE GOFFIC
Délégué général UIE : Antoine MOMOT



LA CHARTE AQUAPLUS

La Charte Aquaplus s'adresse à tous les Acteurs de l'eau



Engagements des signataires pour le développement durable dans ses trois composantes, environnementale, sociale et économique.

1 / Devoir d'intérêt général

Au-delà du strict respect de la législation et de la réglementation en vigueur, les acteurs de l'eau s'engagent à contribuer activement à la préservation, à l'amélioration de la qualité de l'eau et à la qualité des milieux grâce aux procédés, aux infrastructures et aux équipements qu'ils mettent en œuvre.

Ils doivent faire évoluer la qualité de leurs prestations en les inscrivant dans une démarche de développement durable et de gestion optimale de la ressource.

Les acteurs de l'eau s'engagent à promouvoir les systèmes optimisant la consommation en eau ainsi que les autres impératifs environnementaux et notamment la maîtrise de la consommation énergétique, des émissions de bruits et d'odeurs, la maîtrise des risques industriels, l'intégration dans l'environnement.

2 / Démarche de développement durable

La démarche Aquaplus s'inscrit dans la mise en œuvre de la Stratégie Nationale du Développement Durable (SNDD) (*) SNDD :

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/SNDD-3.pdf>

Les équipements se doivent de répondre de façon exhaustive aux critères de développement durable. Devront apparaître, au moins, la maîtrise énergétique, la gestion optimale des résidus avec la valorisation de ces derniers, à chaque fois que cela se révélera techniquement possible.

Les installations proposées par les acteurs de l'eau doivent être exemplaires quant à la conception, mais également quant aux coûts d'exploitation et de maintenance.

Pour répondre au besoin nécessaire d'information, les éléments fournis par les professionnels de l'eau devront permettre aux maîtres d'ouvrage de disposer de tous les éléments nécessaires à la bonne compréhension du projet. En particulier devront apparaître des suggestions permettant d'améliorer la conception des installations vis-à-vis de l'environnement pris au sens large du terme.

Les professionnels de l'eau s'engagent à fournir des comptes prévisionnels d'exploitation réalistes et détaillés basés sur le retour d'expérience. A la demande du donneur d'ordre, les professionnels de l'eau s'engagent à fournir les éléments techniques permettant de définir les durées d'amortissement induites.

Les critères d'exploitation devront être présentés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre afin qu'ils puissent les utiliser comme un élément de choix d'un projet dans une position hiérarchique et/ou une pondération significatives.

Les collectivités et les professionnels de l'eau en charge de l'exploitation, de tout ou partie de la maintenance, se devront de répondre aux critères évoqués précédemment en matière d'énergie, de déchets et d'impacts divers sur l'environnement. Notamment, elles devront œuvrer de façon permanente pour maintenir les installations opérationnelles.

3 / Engagements vis-à-vis des salariés

Les acteurs de l'eau s'engagent en permanence à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils assurent une formation appropriée de leurs salariés aux procédures des systèmes qualité, environnement et sécurité.

4 / Sécurité des biens et des personnes

Les professionnels de l'eau s'engagent à appliquer et faire respecter les règles d'hygiène et de sécurité. Ils doivent fournir les règles et les précautions à prendre en matière de sécurité des installations fournies.

Les professionnels de l'eau s'engagent à ne pas utiliser de produits mettant en danger la santé du public après l'intervention de l'entreprise, dans l'état des connaissances à la date de celle-ci et ceci pendant toute la durée d'utilisation de l'ouvrage et sous réserve d'un entretien adapté.

Les professionnels de l'eau fournissent les documents permettant la déclaration et l'identification des installations auprès des pouvoirs publics et des collectivités locales et de promouvoir la transmission transparente de l'information.

5 / Information entre les différents acteurs de l'eau

Les professionnels de l'eau doivent fournir aux maîtres d'ouvrage les documents écrits sur les procédés, infrastructures et équipements. Ceux-ci permettent d'informer les intervenants sur leur fonctionnement, leur sécurité, le niveau de qualité, la réduction de façon continue des niveaux de pollutions visuelles, sonores, olfactives... sous réserve d'usage et d'entretien conformément aux préconisations du constructeur.

Les professionnels de l'eau devront donner les meilleurs rapports coûts/efficacité afin que les maîtres d'ouvrage, en concertation avec les différents intervenants, puissent prendre les décisions de gestion adaptées au contexte des installations.

La transparence du professionnel de l'eau doit porter aussi bien sur l'identité et les compétences des intervenants effectifs, sur l'étendue de leur mission, que sur les informations qu'elle transmet aux donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrages et maîtres d'œuvre et à ses co-traitants, sous-traitants et fournisseurs.

6 / Démarche de progrès et de responsabilité professionnelle

Les acteurs de l'eau agissent dans l'intérêt des usagers. Il inscrit son action dans le respect des hommes et de l'environnement.

Les professionnels de l'eau se reconnaissent comme membres d'une filière et s'engagent à prendre en compte la recherche de mise en commun des exigences par les autres acteurs de cette filière.

Les acteurs de l'eau s'engagent à prendre en compte dans leurs choix les démarches de progrès et d'innovation des autres professionnels intervenants (fournisseurs, prestataires,...).

Le professionnel de l'eau doit s'engager à affecter les compétences et les organisations requises pour l'exécution d'un projet. Il doit engager de la même manière ses sous-traitants et ses fournisseurs et doit conseiller, commercialiser et installer des systèmes dont les résultats ont été validés.

Garantie d'indépendance : les acteurs de l'eau signataires ont obligation de ne pas favoriser des situations dans lesquelles elles deviendraient « juge et partie ».

7 / Engagements financiers

Les acteurs de l'eau signataires affirment que leurs propositions financières respectent les normes applicables et les règles de l'art.

Elles doivent pratiquer le plus juste prix en recherchant l'optimisation de leurs coûts, dans l'intérêt de tous les partenaires.

8 / Communication et déontologie

Toute entreprise de l'eau bénéficiaire du label Aquaplus Entreprise pourra utiliser cette référence dans sa communication, dès lors qu'elle respectera le champ du label Aquaplus, à savoir un engagement de l'entreprise ou de l'organisme en matière de développement durable. Cette communication ne pourra être admise que pendant la durée de validité du label Aquaplus et ne devra pas prêter à confusion avec le label Aquaplus Service et le trophée Aquaplus.

Tout professionnel de l'eau partenaire d'une réalisation exemplaire pourra y faire référence dans sa communication, dès lors que cette communication respecte le champ de ce certificat. Ainsi, cette communication ne devra pas prêter à confusion avec les labels Aquaplus et ne devra pas laisser penser qu'en tant que partenaire, il est titulaire du trophée Aquaplus. La communication sur le trophée Aquaplus par le Maître d'Ouvrage précisera la réalisation concernée.



**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



UIE,

Union de syndicats professionnels, adhérente
à la Fédération Nationale des Travaux Publics



Retrouvez toutes les infos sur : www.aquaplus-info.com

Contact presse : Anne-Laure MAKINSKY

9 rue de Berri, 75008 Paris – Tél : 01 45 63 70 92 / 06 61 19 35 92

al.makinsky@french-water.com